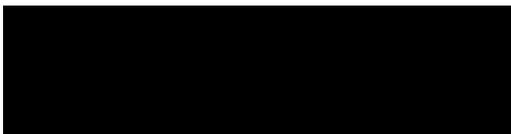


PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE : [REDACTED]

Le 11 mai 2017



**Objet: Demande d'accès – Nombre de visa de prospectus de 2014 à 2016**  
**N/D : GDC05-06-01-2537**



Nous désirons donner suite à votre demande reçue au Secrétariat général de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), le 10 avril 2017, et qui visait à obtenir, suivant son libellé, les informations suivantes :

- *« Je souhaite connaître le nombre de visas accordés par l'Autorité des marchés financiers aux sociétés cotées en bourse canadienne, ayant leur siège social au Québec, qui ont déposé un prospectus auprès de l'AMF pour chacune des années suivantes : 2014, 2015 et 2016;*
- *Je souhaite savoir de façon générale quels sont les délais de traitement moyens entre le dépôt d'un prospectus provisoire par un émetteur d'une société cotée en bourse canadienne ayant son siège social au Québec et l'obtention du visa accordé par l'Autorité permettant la diffusion au public dudit prospectus provisoire ».*

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint un tableau dans lequel est indiqué le nombre de prospectus provisoires déposés par un émetteur ayant son siège social au Québec et qui ont été visés par l'Autorité en 2014, 2015 et 2016, de même que le délai de traitement entre le dépôt du prospectus provisoire et le visa du prospectus pour chacune de ces années. Vous y trouverez également le nom des émetteurs à qui ces visas ont été octroyés.

Vous noterez que le délai de traitement est compté en termes de jours. Lorsque le visa est octroyé la même journée que celle du dépôt du prospectus provisoire, le tableau affiche 0. Si le visa est accordé le jour ouvrable suivant le dépôt du prospectus provisoire, le délai de traitement est alors 1.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED] l'expression de nos meilleurs sentiments.

*Original signé*

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire générale  
Responsable de l'accès  
Autorité des marchés financiers

p.j.